

Association Initiative Val de Lorraine

136 Boulevard de Finlande
54340 POMPEY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Initiative Val de Lorraine relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant de l'annexe des comptes annuels :

La note « Contexte réglementaire » qui décrit la première application du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la modernisation des états financiers qui constitue un changement de méthode comptable appliqué par l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent

pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le

caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Romain KNOB

Commissaire aux comptes

Fait à Longeville-lès-Metz,

Le 16 juin 2026



17, rue des Mésanges – 57050 LONGEVILLE LES METZ
BP 72129 – 57053 METZ Cedex 2

513 486 266 RCS Metz – N°TVA FR64 513 486 266

Téléphone : 03 87 62 21 02 – Télécopie : 03 87 65 39 10 – E-mail : r.knob@fidu-ck.fr

513 486 266 RCS Metz – N°TVA FR64 513 486 266

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe normalisée de référence

Avant-propos

Sont présentés dans ce document, les informations spécifiques qu'Initiative France estime aujourd'hui nécessaires aux tiers et à nos partenaires pour la compréhension des comptes annuels des associations du réseau Initiative France

Les informations présentées sont codifiées selon leur origine réglementaire ANC (Autorité des Normes Comptables) ou NIF (Norme Initiative France).

Il est rappelé que :

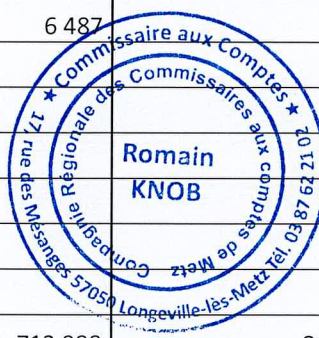
- Sous réserve des obligations évoquées ci-dessus, les informations ne sont à porter dans l'annexe que lorsqu'elles sont significatives
- Les comptes annuels ne doivent pas conduire à la divulgation d'informations individuelles nominatives (exemple : liste nominative des prêts individuels).
- Nos annexes doivent être conformes, aujourd'hui à
 - o La norme règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
 - o La norme Règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général applicable à compter des exercices ouverts au **01 01 2025**

Cette annexe comprend ainsi certaines nouveautés :

- Les tableaux nouveaux sont les suivants :
 - o Tableau des prêts accordés par l'association et décaissés par un tiers partenaire
 - o Tableau de flux de trésorerie
 - o Tableau de fonds propres de prêts décomposés en brut, dépréciations, pertes définitives
 - o Tableau de fonds propres de prêts par financeurs

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

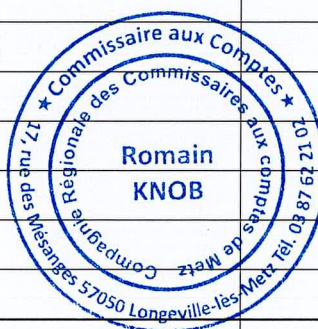
ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 487	6487	0	412
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	712 988	24 023	688 965	548 554
Autres				
Total I	719 475	30 510	688965	548 966
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	369		369	3 214
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	343		343	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	59 501		59 501	122 291
Valeurs mobilières de placement	138 117		138 117	175 995
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	319 522		319 522	373 679
Charges constatées d'avance	74		74	69
Total II	517 925	0	522 925	675 248



Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 237 400	30 510	1 206 890	1 224 214

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	235 395	239 985
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	567 243	577 482
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	276 232	272 973
Excédent ou déficit de l'exercice	- 6 343	- 11 569
Situation nette (sous total)	1 072 528	1 078 871
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 072 528	1 078 871
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0



DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 100	22 212
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	23 560	24 543
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	18 105	19 991
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	78 598	78 598
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	160	
Total IV	134 363	145 344
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 206 890	1 224 214

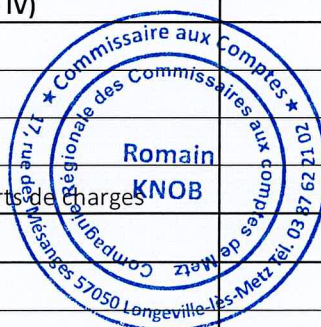


COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	15 950	14 280
Ventes de biens et services	343	
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service	343	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	123 348	149 324
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	1 490
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 499	35
Total I	142 140	165 128
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	39 744	54 934
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	52	65
Salaires et traitements	73 117	78 539
Charges sociales	37 809	31 349
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	412	578
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	699	101
Total II	151 834	165 566
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 9 694	- 438



PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 653	9 418
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	21 155	8 260
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	28 808	17 679
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 378	21 168
Intérêts et charges assimilées	18 556	6 877
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	24 933	28 045
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 875	- 10 367
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 5 819	- 10 804
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	120
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	120
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	150
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	-150
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	- 30
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	524	735
Total des produits (I + III + V)	170 948	182 927
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	177 291	194 496
EXCEDENT OU DEFICIT	- 6 343	- 11 569



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>	29 963	15 150
TOTAL	29 963	15 150
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	29 963	15 150
TOTAL	29 963	15 150



Contenu de l'annexe

Informations générales

- Description de l'objet social
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées (ANC 2018-06)
- Description des moyens mis en œuvre
- Faits caractéristiques de l'exercice
- Faits significatifs postérieurs de la clôture de l'exercice
- Informations en cas de transfert de ressources dédiées sur un autre projet défini
- Informations sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales) non courantes et non conclues à des conditions normales : ces informations sont reportables en dernière partie de l'annexe

Notre association Initiative Val de Lorraine est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner et de placer des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action, en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la mission de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa Mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification « Perform'in »
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a étudié 73 dossiers, présenté au Comité d'agrément 70 projets dont 59 ont été validés correspondant à 115 prêts personnels accordés.

Informations sur les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025
- Des normes comptables des personnes morales non commerciales à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec intégrité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes sous les réserves 2025 mentionnées ci-après,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements.
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements.

Contexte réglementaire

À compter de l'exercice ouvert le **1er janvier 2025**, l'association applique le règlement **ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022**, relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC n° 2014-03 (Plan comptable général). Ce règlement est devenu obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter de cette date.

Pour les associations, l'ensemble des articles du PCG relatifs aux informations à fournir en annexe demeure d'application obligatoire, sans possibilité d'annexe simplifiée.

Objet du changement

La première application du règlement ANC n° 2022-06 entraîne un **changement de règles et de méthodes comptables**, portant notamment sur :

- la **suppression de la technique des transferts de charges**,
- la **modernisation de la présentation du compte de résultat**,
- la **nouvelle définition du résultat exceptionnel**,
- la **mise à jour de la nomenclature des comptes** et des règles de classement s'y rapportant



- **Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC)**

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

prêts immobilisés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création	415 663 €	106	331 870 €	108
transmission	212 508 €	49	157 157 €	37
croissance	71 168 €	16	80 605 €	18
agricole	13 649	3	17 722 €	2
total	712 988 €	174	587 355 €	165

Sur l'exercice 2025, 55 prêts ont été décaissés pour un montant de 411 000 € dont :

- 38 prêts pour un montant de 294 500 € accordés en 2025
- 17 prêts pour un montant de 116 500 € accordés en 2024

Outre les prêts décaissés sur ses fonds propres, notre association avec son (ses) comité d'agrément a contribué au décaissement de prêts complémentaires par certains de nos partenaires :

prêts bruts engagés pour nos tiers partenaires	Prêts décaissés par des tiers			
	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	nombre	montant	nombre
Bpifrance PHCR	194 000 €	38	117 500 €	24
Bpifrance PHS	18 000 €	3	45 000 €	7
total prêts décaissés	212 000 €	41	162 500 €	31

- **Etat des dépréciations (NIF) / Provisions sur prêts d'honneur**

L'état des dépréciations sur prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

dépréciation des prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création	14 974 €	13	22 412 €	25
transmission	4 495 €	3	3 871 €	2
croissance	3 517 €	2	9 850 €	3
agricole	1 037 €	1	2 667 €	1
total	24 023 €	19	38 800 €	31
dotation	6 378 €	6	21 168 €	15
reprise	21 155 €	15	8 260 €	11

Sur l'exercice 2025,

- 9 prêts pour un montant de 15 507 € ont été repris pour être passés en perte
- 6 prêts pour un montant de 5647 € ont été repris sans être utilisés

Les prêts sont dépréciés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

- **Etat des créances et dettes (NIF)**

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

échéance des prêts	31 12 2025	
	-1 an	1 an et +
création	159 293 €	256 371 €
transmission	82 796 €	129 713 €
croissance	27 677 €	43 491 €
agricole	6 148 €	7 501 €
total	275 914 €	437 075 €

Au 31 12 2025, parmi les créances à l'actif du bilan, le montant des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés se répartit ainsi :

fonds de prêts accordés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création	0 €			
transmission				
croissance				
agricole				
total				

Une convention d'avance remboursable est signée entre Initiative Grand Est et Initiative Val de Lorraine à hauteur de 60 000 €, afin de soutenir le financement de projets agricoles. 18 000 € ont ainsi pu être versés sur la base de contrats de prêt d'honneur signés en 2021, 11 500 € en 2022 et 7 000 € en 2024.

Cette avance remboursable est enregistrée en compte « Dettes », à hauteur de 14 100 €.

- **Répartition et flux de la trésorerie (NIF)**

Au 31 12 2025, la trésorerie se décompose ainsi :

trésorerie	31 12 2025	31 12 2024
	montant	montant
trés. s. prêt	105 297 €	210 270 €
trés. fonctionnement	254 049 €	247 837 €
Trés. Ancien Fonds EDEN	98 292 €	91 567 €
total	457 639 €	549 674 €

La trésorerie dans sa dimension dynamique de flux se présente ainsi :

tableau synthétique flux financier activité prêt

tableau synthétique flux financier activité prêt	31 12 2025	31 12 2024	variation
fonds de prêt SDR+ADR	802 639 €	817 467 €	- 14 828 €
résultat prêt	598 €	- 14 827 €	15 425 €
dettes financières s prêts	14 100 €	22 212 €	- 8 112 €
<i>total ressources</i>	817 337 €	824 852 €	- 7 515 €
total des prêts nets	688 965 €	548 554 €	140 411 €
fonds de roulement prêt	128 372 €	276 298 €	-147 926 €
créances s prêts	0 €	0 €	0 €
dettes s prêts	14 100 €	22 212 €	- 8 112 €
besoin en FR prêt	- 14 100 €	-22 212 €	8 112 €
trésorerie sur prêt (FR-BFR)	142 472 €	298 510 €	- 156 038 €

La dette financière correspond :

- à une avance remboursable accordée par Initiative Grand Est à hauteur de 60 000 €, afin de soutenir le financement de projets agricoles. 36 500 € ont ainsi pu être versés sur la base de contrats de prêt d'honneur signés en 2024.
- **Montant des engagements financiers (MIF)**

Au 31 12 2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure dans l'annexe comptable parmi les engagements hors bilan. Il se répartit ainsi :

prêts accordés non décaissés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création	54 000 €	5	75 000 €	13
transmission	62 750 €	12	51 500 €	8
croissance	0 €	0	22 000 €	2
agricole	0 €	0	0 €	0
total	116 750 €	17	148 500 €	23

- **Variation des fonds propres (ANC et NIF)**

La variation des fonds propres peut s'exprimer de plusieurs façons, ainsi (NIF) :

fonds propres (Actif net) décomposé : prêt/fonctionnement/autres

fonds propres	31 12 2025			31 12 2024		
	prêt	fonction.		prêt	fonction.	
fonds propres	802 639 €	276 232 €		817 467 €	272 973 €	
résultats exercice	598 €	- 6 941 €		- 14 827 €	3 259 €	
total fonds propres	803 237 €	269 291 €		802 639 €	276 232 €	

fonds propres de prêts décomposés par type (création, transmission, développement...)

fonds propres prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant SDR	montant ADR	montant SDR	montant ADR
fonds prêts création	802 639 €		817 467 €	
fonds prêts reprise				
fonds prêts croissance				
fonds prêts agricole				
total fonds prêts SDR/ADR	235 395 €	567 243 €	239 985 €	577 482 €

fonds propres de prêts décomposés en brut, dépréciations, pertes définitives

fonds propres prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant SDR	montant ADR	montant SDR	montant ADR
FP brut	235 395 €	567 243 €	239 985 €	577 482 €
FP dépréciation	7 183 €	16 840 €	6 139 €	15 029 €
FP pertes	5 548 €	13 007 €	1 994 €	4 883 €
fonds propres prêts nets	222 664 €	537 396 €	231 852 €	557 570 €
total fonds prêts N/N-1	-	29 362 €		

fonds propres de prêts par financeurs (état de la collecte depuis la création)

fonds de prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant SDR	montant ADR	montant SDR	montant ADR
institutions publiques				
UE	0 €	0 €	0 €	0 €
Etat	30 490 €	0 €	30 490 €	0 €
région	0 €	261 785 €	0 €	261 785 €
département	0 €	154 780 €	0 €	154 780 €
interco /commune	90 010 €	0 €	90 010 €	0 €
autres	0 €	0 €	0 €	0 €
sous-total	120 499 €	416 565 €	120 499 €	416 565
institutions para-publiques				
BPI/CdC	10 474 €	83 128 €	10 475 €	83 128 €

CCI	0 €	0 €	0 €	0 €
CM	0 €	0 €	0 €	0 €
CA	0 €	0 €	0 €	0 €
autres	0 €	0 €	0 €	0 €
sous-total	10 474 €	83 128 €	10 475 €	83 128 €
entités privées				
entreprises privées	95 916 €	0 €	95 916 €	0 €
banques /assurances	32 284 €	89 663 €	32 284 €	89 663 €
autres	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
sous-total	133 200 €	89 663 €	133 200 €	89 663 €
total fonds de prêts (collecte)	264 173 €	589 356 €	264 173 €	589 356 €

- **Etat des dettes financières (NIF)**

Les dettes financières comprennent des dettes spécifiquement affectées aux prêts accordés par l'entité qui sont décomposables comme suit :

dette financière sur prêts	31 12 2025	31 12 2024	taux	dette	date
	montant	montant	interêt	-1 an	échéance
création					
transmission					
croissance					
agricole	14 100 €	22 212 €	0%	8 112 €	
total	14 100 €	22 212 €	0%	8 112 €	01/04/2029

- **Autres dettes (NIF)**

autres dettes s/prêts	31 12 2025	31 12 2024
autres dettes EDEN	78 598 €	78 598 €

Le compte « Autres dettes » représente les avances EDEN dont le remboursement est terminé. Un courrier a été adressé en avril 2014, à la DIRECCTE, resté sans réponse. Le Conseil d'Administration a décidé en date du 27 mai 2015 d'attendre la réponse de la DIRECCTE. Initiative Grand Est a entamé, en mars 2023, des démarches au niveau d'Initiative France pour connaître les directives nationales de ces avances accordées par l'Etat. Des échanges avec les autres Associations locales auront lieu pour mener une même affectation comptable. En date du 31/12/2025, aucun nouvel élément n'est connu pour mener un traitement comptable différent.

Informations relatives aux comptes de résultat

- Montant des concours publics et subventions reçues (ANC)

concours publics subventions	2025			2024		
	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.
Etat / Politique de la Ville / Action QPV	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conseil Départemental 54 – Action QPV	0 €	1 500 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €
MMH – Politique de la Ville	0 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €
Région Grand Est – Chèque CREA	0 €	46 516 €	0 €	0 €	42 482 €	0 €
Région Grand Est / PETR Val de Lorraine	0 €	2 667 €	0 €	0 €	8 886 €	0 €
PETR Val de Lorraine	0 €	30 000 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €
Bpifrance / Programme POUR ENTREPRENDRE VAL DE LORRAINE	0 €	37 015 €	0 €	0 €	57 284 €	0 €
Initiative France / Etat – Dispositif INCUBE				0 €	2 521 €	0 €
BPIFrance – forfait PHCR	0 €	4 650 €	0 €	0 €	2 400 €	0 €
VMVE 2024				0 €	2 750 €	0 €
TOTAL	0 €	123 348 €	0 €	0 €	149 323 €	0 €

- Abandon de frais par les bénévoles

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels (compte 75412 abandon de frais par les bénévoles).

NEANT EN 2025

- **Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)**

	2025			2024		
	total	fonctionnement	prêts	total	fonctionnement	prêts
produits exploitation	142 140 €	142 140 €	0 €	165 128 €	165 128 €	0 €
charges exploitation	151 834 €	151 834 €	0 €	165 566 €	165 566 €	0 €
<i>résultat exploitation</i>	- 9 694 €	- 9 694 €	0 €	438 €	438 €	0 €
produits financiers	28 808 €	2 753 €	26 055 €	17 679 €	3 726 €	13 953 €
charges financières	24 933 €	0 €	24 933 €	28 045 €	0 €	28 045 €
<i>résultat financier</i>	3 875 €	2 753 €	1 122 €	10 367 €	3 725 €	-14 092 €
<i>résultat courant</i>	-5 819 €	- 6 941 €	1 122 €	10 804 €	3 287 €	- 14 092 €
produits except.	0 €	0 €	0 €	120 €	120 €	0 €
charges except.	0 €	0 €	0 €	150 €	150 €	0 €
<i>résultat exceptionnel</i>	0 €	0 €	0 €	30 €	30 €	0 €
IS	524 €	0 €	524 €	735 €	0 €	735 €
<i>résultat net</i>	- 6 343 €	- 6 941 €	598 €	- 11 569 €	3 259	- 14 827 €

- **Tableau du compte de résultat sur activité prêt (NIF)**

compte résultat activité prêt	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
<i>charges</i>				
dotations prov. prêts	6 378 €	6	21 168 €	15
pertes brutes s prêts	43 080 €	10	16 351 €	7
autres charges	524 €		735 €	
total des charges	49 982 €		38 254 €	
<i>produits</i>				
reprises prov. prêts	21 155 €	15	8 260 €	11
garanties obtenues	24 525 €	8	9 474 €	7
autres produits	4 900 €		5 693 €	
total des produits	50 580 €		23 427 €	
résultat s. prêts	598 €		14 827 €	

- **Contributions en nature (ANC)**

CNV	2025	2024
<i>contributions</i>		
dons en nature		
prestation en nature		
bénévolat	29 963 €	15 150 €
total	29 963 €	15 150 €
<i>charges</i>		
secours en nature		0 €
m-à-d gratuite de biens		0 €
commodat (prêt)		0 €
prestation en nature		€
personnel bénévole	29 963 €	15 150 €
total	29 963 €	15 150 €

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir de comptes enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présence remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 50 € de l'heure comme en 2024.



- Produits à recevoir / Charges à payer / Produits et charges constatés d'avance

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
REGION GRAND EST – Dotation du fonds de prêt d'honneur		50 000
BPI – Garantie PH		
RGE – Chèque CREA	25 250	23 732
RGE/PETR PCE et CREALAS	1 333	
PETR Val de Lorraine	15 000	15 000
ACTION QPV	0	6 000
INCUBE	591	591
BPIFrance /RGE – Forfait	4 650	2 400
PHCR PHS		
VMVE		
BPI AAP POUR ENTRENDRE	12 676	24 504
VDL		
Cotisation		
Frais comptables		
Assurance Malakoff – Prêt d'honneur		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	59 501	122 227



Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Commissaire Aux Comptes	3 708	3 100
Commission BPI	1 835	1 038
Fournitures		480
Abonnement téléphonique		
Frais bancaires	651	279
CAREP - Adossement	7 500	7 500
CAREP - Frais administratifs	78	192
CAREP – BPI	8 483	8 017
ALSMT		
CAREP - ACTION QPV		3 214
Frais d'huissier et comptable	153	182
Frais de déplacements	1 152	529
Les vergers Partagé		13
Dettes fiscales et sociales		
	524	954
Impôts		
Congés payés	5 227	5 747
Formation / Complémentaire		1 163
Autres charges à payer	7 556	7 378
Organismes sociaux	4 798	4 492
Tickets restaurant		257
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	41 665	44 535



Autres informations

- **Effectif moyen (ANC et NIF)**

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2025	2024
cadres	2	2
non cadres	0	0
<i>sous total</i>	2	2
personnel m-à-d facturées	0.10	0.10
personnel m-à-d CVN	0	0
total	2.10	2.10

- **Information sur les rémunérations des dirigeants (ANC et NIF)**

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :

rémunérations des dirigeants	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
administrateurs				
directeurs				
total				

- **Informations sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales) non courantes et non conclues à des conditions normales (ANC 2018-06)**

- **Liste des transactions effectuées avec des parties liées pour des transactions non conclues à des conditions normales de marché (ANC 2014-03)**

- **Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)**

honoraire CAC	31 12 2025	31 12 2024
certification des comptes	3 708 €	3 100 €
autres missions	473 €	
total	4 181 €	3 100 €